



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 juin 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2024

PRESENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

N° 18/2024 – VENTE MAISON DES LACS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire du bien immobilier suivant :

MAISON DES LACS
15 Avenue de Perafabre
83630 Les Salles Sur Verdon

Dont la parcelle est répertoriée au cadastre section 0A 1729.

Le bien comprend :

- Un bâtiment principal datant de 1987 de 370 m2 comprenant 15 pièces dont 13 chambres (avec ou sans sanitaires individuels) réparties entre le RDC et le 1^{er} étage, une cuisine équipée, une salle de restauration, 2 blocs sanitaires répartis au RDC et au 1^{er} étage et une buanderie
- Un terrain d'une superficie de 1042 m2
- Des biens mobiliers divers* (lingerie, meubles, équipements de cuisine, machines à laver et sèche linges, etc...)

*Les biens mobiliers pourront être vendus au futur acquéreur ou vendus à l'occasion d'un vide grenier dont les bénéfices seront récupérés par la commune.



Madame Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil (délibération n°21/2022 du 8 octobre 2022) le bien avait été proposé à la vente pour la somme de 430 000€ et avait été mis en vente par la suite en mandat exclusif auprès d'une agence immobilière.

N'ayant reçu aucune offre durant l'intégralité du mandat, Madame Le Maire propose la remise en vente par la commune du bien et de fixer son prix à 400 000€.

Pour rappel, le bien susvisé étant situé dans une commune de moins de 2000 habitants, la consultation de France Domaine n'est pas nécessaire depuis le 1^{er} janvier 2017 (Arrêté du 5 décembre 2016).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches en vue de procéder à une vente amiable du bien susvisé de la Commune, parcelle cadastrale section A numéro 1729 formant la propriété dénommée « MAISON DES LACS – 15 AVENUE DE PERAFABRE – 83630 LES SALLES SUR VERDON »

AUTORISE Madame le Maire à saisir le notaire de la commune situé à Trans en Provence, « Maître *Géraldine MICHEL et Stanislas MAGIS, notaires associés* » aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par le futur acquéreur

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de ce terrain au prix de 400 000 € TTC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

